son du calme avec lequel le Gouvernement anglais envisage la situation du Lancashire. S'il croit, en effet, que les ouvriers anglais les plus maltraités par la crise pourront avoir quatre jours de travail par semaine et trouver dans ce salaire médiocre de quoi faire face à toutes les nécessités de la vie, nous comprenons qu'il ne ressente pas du tout le besoin de voir finir un état de guerre qui porte avec lui un si puissant excitant à la production du coton brut dans l'Inde anglaise. Si les ouvriers du Lancashire souffrent un peu plus en 1863 que pendant les années précédentes, ce sera affaire aux *poor-rates* ; l'équilibre général du budget britannique ne sera pas ébranlé ; au pis aller, un petit mal passager pourra amener un grand bien permanent.

Que l'on continue donc à se déchirer sur les rives du Potomac, du Tennessee et du Mississipi ; John Bull s'est arrangé pour ne pas trop souffrir des conséquences de cette lutte fratricide et même pour en retirer un certain profit. *All is well, that ends well.* E. MOUTTET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Turin, 18 novembre.

Chambre des Députés.

Le ministre des affaires étrangères a déposé sur le bureau de la présidence les documents relatifs à la question romaine.

M. Buoncompagni ayant demandé à adresser une interpellation sur la politique suivie par le ministère, M. Ratazzi s'est déclaré prêt à faire l'exposé de la conduite du cabinet.

La discussion a été fixée à jeudi.

Turin, 19 novembre.

Les documents communiqués à la chambre des députés sont : 1° la circulaire du général Durando, en date du 10 septembre, déjà publiée ; 2° Une note du général Durando au commandeur Nigra, en date du 8 octobre ; 3° la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 26 octobre.

Saint-Pétersbourg, 18 novembre.

Il résulte d'un rapport du ministre des finances que le système de payement de banknotes, mis en pratique depuis six mois, a donné de bons résultats. L'exportation des métaux précieux a diminué de 19 millions et demi et les cours du change se sont améliorés.

Trieste, 19 novembre.

En Grèce et dans les îles Ioniennes, les démonstrations ne cessent pas en faveur de l'Angleterre.

L'élection du prince Alfred est considérée comme certaine.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le timbre, il est urgent de rappeler au commerce, en général, que, d'après la loi du 22 frimaire an VII, « il est défendu de faire encore usage, soit pour acte public, soit en justice, soit devant toute autre autorité constituée, des actes faits sous signatures privées, ou passés en pays étranger, et dans les îles ou colonies françaises où l'enregistrement n'est pas établi, *sans qu'ils soient préalablement enregistrés.* »

Cette disposition, dont il importe de provoquer la connaissance parmi les commerçants, est complétée par l'article 58 de la loi du 28 avril 1816, ainsi conçu :

« Il ne pourra être fait usage en justice d'aucun acte passé en pays étranger ou dans les colonies, *qu'il n'ait acquitté* les mêmes droits que s'il avait été souscrit en France, et pour des biens situés dans le royaume. Il en sera de même pour les mentions desdits actes dans les actes publics. Chaque contravention aux dispositions ci-dessus est passible d'une amende de 10 fr. »

La cour impériale de Lyon vient de rendre, en matière d'honoraires et d'émoluments dûs aux syndics et liquidateurs, un jugement qui intéresse essentiellement tous les commerçants.

Il résulte de cet arrêt qu'en aucun cas un liquidateur ou syndic salarié ne peut prétendre à un émolument de *tant pour cent* sur les sommes qu'a embrassées sa gestion. Le liquidateur ne peut pas et ne doit pas mesurer ses émoluments au temps employé, ce mode n'étant ni juste, ni dans l'intérêt des créanciers.

Ces émoluments, en cas de difficulté, doivent être fixés par les tribunaux, eu égard au travail et aux soins qu'a exigés la gestion, comme aussi à l'importance et au succès de l'affaire.

Un journal de Lyon annonce que, sur la proposition de M. le docteur Chassagny, délégué, cette année, par M. le président de la Société de secours mutuels des médecins du département du Rhône à l'assemblée générale de l'association des médecins de France, qui a eu lieu le 27 octobre, cette dernière association a voté la demande au ministère, de la révision des lois qui régissent l'exercice de la médecine.

La Société des médecins de la Loire avait formulé le même vœu, et rédigé une délibération à ce sujet. Celle-ci avait été confiée à M. le docteur Freydet père, de Saint-Chamond, qui a été délégué par M. le président, empêché de pouvoir aller cette année, à Paris.

M. Freydet a lu la délibération de la Société de la Loire et contribué de tout son pouvoir à l'adoption de ses motifs qui, d'ailleurs, ne pouvait faire l'objet d'aucun doute ; car il n'est pas un médecin en France qui ne soit pénétré de la nécessité d'apporter des modifications importantes aux lois qui, jusqu'à ce jour, ont réglementé l'exercice de la médecine et dont l'insuffisance permet à l'ignorance et au charlatanisme le droit d'exploiter le public d'une manière déplorable.

Un accident dont les suites devaient être terribles et qu'un hasard providentiel a rendu moins grave, quoi qu'il le soit pourtant dans une certaine proportion, est arrivé mardi à Fives.

Un employé traversait la gare ; il fut atteint par une locomotive à la suite de laquelle était un train de voyageurs.

Renversé sur le coup, il fut saisi par le chasse-pierre, qui le rejeta au milieu de la voie, entre les deux rails. Là, atteint presqu'immédiatement par le cendrier, il fut traîné sous le train un assez long espace, recevant sur le corps le charbon enflammé et labourant le sol pierreux de la voie.

On se figure la position de ce malheureux. Heureusement il arriva à un endroit où le terrain se creusait, à une de ces rigoles pratiquées pour l'écoulement des eaux ; là, le cendrier le laissa tomber, et tout le train continua sans le toucher davantage. Il était sauvé.

Quand on le releva il n'avait plus de vêtements, tout était lacéré. Le talon de son soulier a, dit-on, été enlevé, sans que le pied fût touché.

Au moment où nous écrivons on espère qu'il échappera à cet accident ou il devait perdre la vie. On ne lui croit pas de blessures mortelles.

Un autre accident, mais dont le matériel seul est victime, est arrivé à Tourcoing le 19 novembre.

Le train de marchandise, venant de Belgique à neuf heures, entrait en gare, lorsqu'un wagon chargé de pierres eut son essieu brisé. Néanmoins le train continua un instant sa route et le wagon déraila, labourant sur son passage aiguilles, rails, coussinets. On arrêta le train avant que d'autres wagons eussent pu dérailler.

Il est heureux que cet accident soit arrivé à l'entrée en gare en plein ralentissement ; du reste il n'a occasionné aucun retard, car le train de dix heures est arrivé et parti à l'heure réglementaire. Des mesures promptes avaient été prises immédiatement par le chef de gare, et comme nous le disons, le matériel seul en souffrira.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 12 c. à l'hectolitre.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

lundi 24 novembre, 7 h. 1/4 du soir.

DU CARBONE. (Suite).

Propriétés physiques des charbons, et en particulier du charbon de bois : dureté, densité, pouvoir conducteur de la chaleur et de l'électricité.

Circonstances qui font varier le poids du charbon.

Le consommateur doit-il acheter le charbon au poids ou à la mesure ? Propriété désinfectante, conservatrice et antiputride du charbon. Poudre charbonneuse de Salmon. Noir animalisé du commerce.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 26 novembre.

Manière de faire vibrer l'air. Sortie intermittente de l'air. Impulsions intermittentes. Fronde musicale. Sons produits par des chocs très rapprochés. Harmonica thermique. Sons dans les tubes à boule. Qualités du son. Mode de transmission du son Ondes sonores. Propagation du son dans un milieu indéfini.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 11 au 17 novembre 1862 inclus.

NAISSANCES.

12 garçons, 17 filles.

DÉCÈS.

Du 11 novembre.—Catherine-Joseph Dehem, 76 ans, journalière, veuve de Pierre Clarebout, Hospice. — Jean-Baptiste Lesaffre, 70 ans, rentier, célibataire, fort de Messine. — Raymond-Joseph Delbecq, 20 ans, tisserand, célibataire, aux 7 Ponts.

Du 12.—Appoline-Désirée Walbecq, 57 ans, marchande de beurre, veuve de Richard Loeil, route de Tourcoing. — Victorine Dufour, 39 ans, ménagère, veuve de Jean-Baptiste-Aimable Lecigne, rue du Château.

Du 13. — Jean-Baptiste Bailly, 65 ans, employé des douanes en retraite, époux de Bénédictine Meurisse, Calvaire. — Joseph-Martin Wouters, 66 ans, fileur, époux d'Annette Floryn, Hôpital.

Du 14. — Marie Byteleir, 60 ans, ménagère, veuve de Pierre Geeraert, Hôpital. — Adelaïde Grimonprez, 51 ans, propriétaire, veuve de Jean-Baptiste Lepers, Embranchement.

Du 15. — Jean-Baptiste-Joseph Roussel, 76 ans, journalier, époux de Marie-Thérèse Carrette, Potemerie.

Du 16. — Théodore Cornille, 55 ans, scieur de bois pour teintures, célibataire, contour de l'église.

Plus 7 garçons et 8 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Tribunaux.

La cour d'assises de Seine-et-Oise a jugé mercredi, l'affaire de M. Grammont-Caderousse, sous la présidence de M. Flandin. Le siège du ministère public a été occupé par M. le procureur-impérial Guillemin. L'audience, indiquée pour dix heures et demie, a été ouverte à onze heures dix minutes.

Les accusés répondent dans l'ordre suivant aux questions de forme :

1° Georges-Hippolyte Grammont-Caderousse, vingt-sept ans, attaché d'ambassade ;

2° Charles-Robert de Fitz James, lieutenant de vaisseau, vingt-sept ans ;

3° Arthur Talon, sous-lieutenant au 1er de carabiniers, trente-trois ans ;

4° Louis-Robert-Jean de Noé, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, cinquante-trois ans ;

5° Pierre-Charles Demussy, ancien officier, trente-deux ans.

On a procédé à l'appel des témoins, au nombre de sept à charge, parmi lesquels MM. *Gatechair*, Villemessant et Chapus, directeur du *Sport*, et de dix à décharge.

Le jury, après trois quarts d'heure de délibération, a déclaré non-coupables les accusés, qui ont été immédiatement mis en liberté.

La cour a ensuite remis l'affaire à lundi pour statuer sur les conclusions de la partie civile.

M. Nogent-Saint-Laurens doit se présenter au nom de Mme Dillon mère, contre Me Lachaud, avocat de M. Grammont-Caderousse.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 19	le 20	hausse	baisse
3 % ancien. .	70.30	70.50	» 20	» »
4 1/2 au compt.	97.50	97.60	» 10	» »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 19 novembre 1862.

Le scandale produit dans toute la Grèce par les agents de l'Angleterre est une nouvelle preuve de la mauvaise foi du cabinet anglais qui veut quand même favoriser au prince Alfred l'accession au trône hellénique.

Des comités s'organisent partout malgré les protestations qui surgissent.

On se demande si la France et la Russie autoriseront par leur silence les intrigues de l'Angleterre.

Un incident assez émouvant a eu lieu lors de la revue passée par l'Empereur, samedi 15 novembre, à Compiègne.

Un sergent du 73e régiment de ligne, arrivé quelques instants auparavant par le chemin de fer, s'est approché de Sa Majesté en lui présentant une lettre de son colonel, et l'a suppliée de lui accorder immédiatement audience pour une affaire de vie ou de mort. L'Empereur ayant autorisé ce militaire à s'expliquer, le sergent a raconté qu'un de ses camarades, sergent comme lui et avec lequel il a fait les campagnes de Crimée et d'Italie, venait d'être condamné à la peine de mort pour avoir, dans un moment d'emportement, commis un acte d'insubordination, et qu'il allait être fusillé dans trois heures si la clémence impériale ne s'étendait pas sur lui.

Après s'être assuré par l'examen des pièces produites à l'appui de ces paroles que le militaire pour lequel on sollicitait sa clémence était véritablement digne d'intérêt, l'Empereur s'est tourné vers l'Impératrice, qui était à ses côtés sur le perron du palais, et a dit que le jour de la sainte Eugénie il était heureux de pouvoir accorder la grâce qu'on lui demandait. Sa Majesté a ensuite ordonné à un de ses aides-de-camp de faire télégraphier de suite sa décision pour empêcher l'exécution de l'arrêt du conseil de guerre.

Dans la journée, l'Empereur a voulu revoir le sergent qui n'avait pas craint d'entreprendre un pénible voyage et de venir jusqu'à lui pour sauver un de ses camarades, sans penser à parler de ses services personnels, et Sa Majesté lui a, dit-on, remis la médaille militaire.

Le jury vient de déclarer non coupables les sieurs Grammont-Caderousse et consorts.

Si les journaux sont sobres d'appréciations touchant le duel qui a été si fatal à M. Dillon, l'opinion publique n'en flétrit pas moins la conduite de ceux qui n'ont pas craint de s'associer à cette affaire désastreuse.

Les pâles excuses présentées par Grammont-Caderousse ont produit un assez triste effet. Les déclarations des témoins ont émotionné vivement l'auditoire que le président a invité à rester calme.

Si les acteurs de ce drame ont entendu à la sortie de l'audience, l'expression du blâme infligé à leur conduite, ils doivent avoir compris toute l'horreur qu'inspire aujourd'hui le duel.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

On lit dans une correspondance particulière de Buenos-Ayres :

Sous l'influence des événements militaires des États-Unis, ou pour mieux dire désunis, l'industrie du coton, élevée à la hauteur d'une grave préoccupation internationale, est devenue ici l'objet, de la part des riches hacendados, tant étrangers qu'indigènes, d'une opportune et louable sollicitude.

Cette culture date de loin sur le sol argentin. Antérieure probablement à la conquête, elle ne fut point négligée par l'occupation espagnole, et favorisée dans ses enveloppements par un climat éminemment propice, elle a pu suffire longtemps à la consommation des provinces éloignées. Récemment, de vastes terrains lui ont été affectés à Corrientes, et des échantillons, envoyés à Liverpool, ont démontré, après examen spécial, la bonne qualité du produit et les notables avantages du prix de revient.

A Buenos-Ayres, dans les bureaux du journal anglais le *Standard*, on distribue gratuitement la graine de cette précieuse plante

Chacun est convaincu que le gouvernement national n'attend que son installation définitive pour mettre, par un système de récompenses et de primes accordées aux premiers exportateurs, cette industrie naissante ou renaissante au niveau de l'industrie des laines, dont l'essor ascensionnel ne s'interrompt pas.

FAITS DIVERS.

On poursuit avec activité les préparatifs de l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène ; déjà la statue du prince, œuvre d'un éminent sculpteur, membre de l'Institut, M. Dumont, s'élève au centre d'une vaste place que le boulevard traverse, à la rencontre des boulevards Parmentier, d'Austerlitz, Ménilmontant et de la rue de la Roquette.

Mais le centre de la décoration est sur la place du Trône, où la ville a élevé des portiques circulaires, un arc de triomphe, et une fontaine centrale, faisant point de vue aux dix avenues ou boulevards qui viennent déjà ou qui viendront bientôt converger vers la place du Trône. Ce côté de Paris n'aura bientôt plus rien à envier au côté du bois de Boulogne, et le quartier populeux du faubourg St-Antoine rivalisera de grandeur et d'élégance avec le quartier aristocratique des Champs-Elysées.

Le nouvel arc de triomphe et la fontaine centrale complètent la décoration de la place du Trône.

L'arc représente la Guerre victorieuse et triomphante ; le monument central, la Paix reconnaissante et laborieuse.

L'arc de triomphe, dans les proportions générales des arcs antiques, mais de dimensions beaucoup plus grandes, est enrichi de douze colonnes en marbre de couleur, supportant des statues en bronze de soldats de tous les corps de l'armée : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, marine. Ils sont là, sur leurs piédestaux, comme les gardes de la France, dont on voit la statue sur un cadrige au sommet de l'arc, entre quatre renommées aux ailes déployées. Dans la hauteur de l'attique, entre les statues des guerriers, on lit l'inscription consécrative du monument :

A Napoléon III, Empereur des Français,
Aux armées victorieuses de Crimée, d'Italie,
de Chine, de Cochinchine, d'Algérie.
1852 — 1862.

Sur les boucliers, symbole de protection et de sécurité, sont inscrits les noms des batailles et des conquêtes qui, durant les dix premières années du règne de Napoléon III, ont ajouté un nouveau lustre à la gloire de nos armées.

Face antérieure :

Bomarsund, Inkermann, Malakoff, Palestro, Magenta, Solférino.

Face postérieure :

Montebello, Turbigo, Melegnano, Alma, Traktir, Kinburn.

Un malheur n'arrive jamais seul, celui-là pouvait compter pour deux.

Heureusement le rhume a disparu, ou a été si habilement dissimulé qu'il n'a été soupçonné par personne.

Admettons le rhume — et nous aurons la preuve de ce que peut la méthode dont je parlais dans ma dernière causerie.

M. Wicart est un des rares ténors qui nous restent. Il appartient à une école mixte qui a conservé quelques-unes des vieilles traditions, dont Rubini, Nourrit et, proportion gardée, Mario, sont les derniers représentants.

Les deux premiers, morts trop tôt, *n'ont jamais été remplacés*. Je dis *école mixte*, parce que, forcément, il a été conduit à introduire parmi les règles rigides, pures, de l'ancienne école, les témérités de la nouvelle.

Il faut lui rendre cette justice qu'il est très sobre de ces espèces d'intrusions.

Aujourd'hui la plupart de nos ténors ne chantent plus, *ils crient*, c'est convenu — et sont applaudis en raison directe de la force de leurs poumons, en raison inverse du goût et de la logique.

C'est déplorable, c'est stupide... mais c'est ainsi — à qui faire supporter la responsabilité de cette décadence de l'art ?

Sont-ce les artistes qui ont abandonné les anciennes règles et ont *faussé* le goût du public ?

Est-ce ce public qui, changeant insensiblement d'idées, perdant ce bon goût qui fesait la force d'une société d'élite, n'a plus compris l'art vrai, l'art fin, savant, simple, et qui a tué les artistes en donnant la préférence à des jongleurs ?

Quel que soit le coupable, le mal existe.

Autrefois il fallait dix ans pour former un chanteur, il chantait pendant 30 ans.

Aujourd'hui un ténor débute, sachant à peine les éléments ; il gagne 100,000 fr. par an, joue trois ou quatre rôles, et est usé au bout de quelques années ; l'étoile s'éclipse, que sait-il ? rien ; on est le plus souvent forcé de composer de la musique à *sa portée*.

Un ténor a un *ut*, un autre un *ré* dièze ; on fabrique un opéra émaillé d'*ut* ou de *ré* dièze.

De là, décadence inévitable de l'art du chant, remplacé par des tours de force.

Mais tout cela a été dit ; la presse réclame, les maîtres lancent l'anathème... et les ténors continuent de *crier* et le public d'applaudir.

M. Wicart est une exception. Il s'applique surtout à utiliser toutes les ressources d'un instrument fort beau qui conserve sa pureté malgré un long exercice. Il y a longtemps que M. Wicart chante — et il chantera encore longtemps ; il possède tous les secrets de l'art ; il ne sacrifie jamais le caractère de l'œuvre à l'effet de convention. L'effet véritable est atteint sans effort et par la seule force de *sa science* et de son bon goût.

L'air du 4e acte de la *Juive* est devenu classique.

Le *Noël*, d'Adam, a été usé par tous les chanteurs, il est donc difficile de rajeunir ces deux œuvres.

M. Wicart donne à l'air de la *Juive* un cachet particulier.

Beaucoup de ténors esquivent les difficultés du récitatif en lançant à pleine voix le *finale : C'est moi qui te livre au bourreau ;* lui, y imprime une teinte de tristesse, de remords, de colère concentrée qui émeut plus fortement qu'un éclat de voix.

Dans l'*andante*, il met une douceur indicible, et, à ces phrases : « *Mais j'entends une voix qui me crie..... Mon père épargnez votre enfant.....* » il jette sur l'ensemble un reflet de désespoir, de prière, de regret, d'une adorable expression. Ses transitions sont douces et pures, constamment il se maintient dans l'esprit et de la poésie et de la musique. Ainsi, à la dernière partie du morceau : « *Pardonne s'il te donne la couronne du martyr,* » il emploie, au lieu du cri généralement adopté, les accens les plus doux, les plus suaves.

Aux passages qui exigent de la force, de l'énergie, le son est juste, mesuré et l'on sent fort peu l'influence moderne.

L'interprétation de cette belle œuvre a été, pour M. Wicart, l'objet d'une ovation méritée.

Ce qu'on ne peut pas dire de toutes les ovations.

Il a rendu le *Noël* d'Adam avec la même perfection.

Ce morceau a été bissé.

M. Wicart me fournit un argument en faveur de la méthode.

Il réunit, lui, le *sentiment à la science*. Sans faire trop de sacrifices, il *possède* son public. Enfin, c'est un vrai chanteur dans toute l'étendue du mot, un des meilleurs de ce temps-ci, de plus c'est un chanteur *utile*.

Son répertoire est varié — le Directeur du théâtre de Lille doit s'en apercevoir à ses recettes.

Le théâtre de Lille le conservera-t-il par un engagement régulier ? C'est à désirer.

∴

La Grande Harmonie a bien exécuté ses deux ouvertures — on sent là une direction savante. M. Victor Delannoy a sa réputation établie — il sait tirer parti des éléments qu'il possède, et éviter, autant que possible, les écueils. L'*harmonie* en rencontre plusieurs dans une salle de concert, plus propre à la symphonie. Malgré cet inconvénient, la musique de Roubaix a pleinement réussi.

La Société chorale, qui donnait le concert, a rendu avec ensemble et intelligence le premier chœur, (de Gounod) *Hymne à la France*.

La *Fournaise* (de Vialon) a eu le tort d'arriver en second. C'est, du reste, une composition assez pauvre de facture ; l'exécution s'est un peu ressentie de l'insuffisance de l'œuvre. Il y a eu quelques instants de faiblesse, légère, mais appréciable cependant.

La Société chorale a de bonnes qualités d'exécution. Elle est bien conduite, il lui manque seulement un rapport exact entre les parties.

Les barytons et les basses sont trop nombreux ou plutôt présentent une puissance de sons trop grande en égard à la rareté des ténors, ceux-ci ont à lutter contre une disproportion qui double les difficultés de leur partie.

Cet inconvénient, indépendant de la volonté et du talent des exécuteurs et du directeur, pour cesser par l'addition de quelques ténors. Il y a pénurie, je le sais, peut-être pourrait-on trouver, parmi les barytons, des voix assez élevées pour renforcer les seconds ténors dans certains chœurs.

Cette combinaison présente des inconvénients aussi ; on ne change pas impunément la nature d'une voix. M. J. Catteau, qui est, sans contredit, un directeur habile, trouvera certainement un moyen d'arriver à compléter les qualités de la société qu'il dirige, et, il faut le dire, qui lui fait honneur.

Le 17 novembre 1862. E. S.

COFFRES - FORTS,

SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des *coffres forts* ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparents, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille. 2563